

[Title] [First Name] [Surname]  
[Address Line 1]  
[Address Line 2]  
[Address Line 3]  
[Address Line 4]  
[Address Line 5]  
[Post Code]  
[Country]

Dublin, le [Date dd mmmm yyyy]

**Re : [STATE POLICY NUMBER]**

Comme vous le savez, Inora Life Dac (« **Inora** ») a été racheté par Monument Life Insurance dac (« **MLIDAC** ») le 27 mars 2019.

Inora et MLIDAC sont membres du groupe de sociétés Monument Re (le « **Groupe Monument Re** »). Le Groupe Monument Re entreprend actuellement un projet dans le cadre duquel il consolide ses entités irlandaises. Dans ce contexte, l'objectif est de transférer l'activité d'Inora à MLIDAC. MLIDAC opère actuellement en Irlande. En conséquence, la cession proposée permettra une plus grande efficacité opérationnelle. MLIDAC est réglementé par la Banque Centrale d'Irlande (« **CBI** »).

Comme Inora est une compagnie d'assurance autorisée en Irlande, Inora Life DAC doit consulter la Banque centrale d'Irlande au sujet du transfert et le transfert doit être approuvé par la Haute Cour irlandaise avant de pouvoir continuer. En vertu de la loi irlandaise, nous sommes tenus de vous fournir certaines informations en relation avec la cession proposée et les documents joints contiennent des détails plus précis à cet égard.

L'objectif du présent document (la « **Circulaire** ») est de vous informer de la cession proposée de l'activité d'assurance d'Inora à MLIDAC.

Cette Circulaire est pertinente pour vous, car votre police d'assurance-vie est actuellement souscrite auprès d'Inora et il est proposé que votre police soit cédée à MLIDAC.

Cette Circulaire présente les principaux aspects de la cession proposée et fournit des réponses aux questions les plus fréquentes. La Circulaire comprend également un résumé du plan de cession et un résumé du rapport de l'Actuaire indépendant. Vous y trouverez en outre des coordonnées, au cas où vous auriez besoin d'informations complémentaires. Veuillez lire attentivement cette Circulaire.

**Points clés**

- Inora Life propose de céder votre police à Monument Life Insurance dac
- Inora Life DAC consultera la Banque centrale d'Irlande au sujet du transfert et la Haute Cour irlandaise doit approuver le transfert avant de pouvoir procéder.
- **Les conditions générales de votre police ne changeront pas en conséquence de la cession proposée**
- Selon l'opinion de l'Actuaire indépendant, la cession proposée n'aura aucune conséquence importante sur les titulaires de polices cédées par Inora ou les titulaires de polices existants de Monument Life Insurance dac
- Vous devriez lire cette circulaire et les documents joints pour obtenir tous les détails concernant la cession proposée
- Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site <http://www.inoralife.com>
- Vous avez le droit de vous y opposer si vous estimez que vous la cession proposée pourrait avoir des conséquences négatives pour vous
- Aucune autre action n'est nécessaire de votre part en réponse à cette lettre, sauf si vous souhaitez vous opposer à la cession proposée

Pour plus de commodité, dans l'ensemble de la Circulaire, la proposition est désignée par le terme

**SIÈGE SOCIAL**  
Inora Life Designated Activity  
Company  
Two Park Place  
Ground Floor,  
Hatch Street,  
Dublin D02 NP94 Irlande

Inora Life - service administratif  
72 rue de Lessard  
76100 Rouen  
France

Conseil d'administration : Ian Britchfield, Alex Brogden (Britannique), Kieran Hayes, Aidan Holton, Peter Madden, Sheelagh Malin, Manfred Maske (Allemand), Jonathan Yates (Britannique)

« cession proposée ».

Vous pouvez recevoir plusieurs exemplaires de la Circulaire si vous avez souscrit plusieurs polices auprès d'Inora. Nous vous présentons nos excuses, mais compte tenu du nombre considérable de polices concernées, une duplication est possible. Si vous n'avez plus de police souscrite auprès d'Inora (par ex. si les bénéficiaires vous ont récemment été versés), vous ne devriez pas avoir reçu cette Circulaire et nous vous présentons nos excuses pour la gêne occasionnée.

## CESSION D'INORA À MLIDAC

En Irlande, la procédure légale de cession d'une activité d'assurance d'un assureur à un autre requiert l'approbation par la Haute Cour d'un plan de cession (le « **Plan** »).

La réalisation de la cession nécessite une procédure légale qui doit être respectée et qui inclut un certain nombre de protections importantes pour les titulaires de police. Ces protections comprennent :

- Notification de la cession proposée aux titulaires de polices Inora, comprenant des informations sur la manière dont un titulaire de police peut s'opposer au Plan ;
- Consultation avec les autorités de supervision compétentes, y compris, entre autres, la Banque Centrale d'Irlande et le régulateur français du secteur de l'assurance, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
- Une révision détaillée de la cession par un Actuaire indépendant ; et
- La prise en compte de l'approbation par la Haute Cour d'Irlande.

Sous réserve de la réception de toutes les approbations réglementaires nécessaires et de l'approbation de la Haute Cour d'Irlande, il est prévu que le Plan entre en vigueur le 31 décembre 2020 à 23h59, la « Date d'effet ».

## COMMENT ÊTES-VOUS PROTÉGÉ ?

Cette Circulaire fait partie du processus légal défini qui vise à faire en sorte que vos intérêts en tant que titulaire de police soient protégés et que vous soyez parfaitement informé(e) de la cession proposée.

**Aucune intervention de votre part n'est requise** au sujet de cette Circulaire ou de la cession proposée, mais vous avez le droit de vous opposer à la proposition et de faire connaître vos objections dans le cadre de la procédure d'examen par le tribunal.

Une fois la cession proposée réalisée, votre police sera souscrite auprès de MLIDAC, qui deviendra votre assureur à la place d'Inora. Cela signifie qu'après la cession, vos droits en tant que titulaire de police ou que plaignant à l'encontre d'Inora concerneront en fait MLIDAC. Cela signifie aussi que les éventuelles primes de paiement des polices seront dues à, et que les prestations des polices seront versées par, MLIDAC et non Inora.

Les conditions de votre police et vos droits en vertu de la police **resteront inchangés**, de même que les prestations payables en vertu de la police. En outre, vous ne ressentirez aucune différence dans vos affaires avec votre nouvel assureur (MLIDAC) à la suite de la cession proposée.

## RAPPORT DE L'ACTUAIRE INDÉPENDANT AUX TITULAIRES DE POLICE

Pour protéger les intérêts des titulaires de police, et conformément aux exigences légales, un Actuaire indépendant a examiné les conditions générales de la cession proposée. Cet examen a été

### SIÈGE SOCIAL

Inora Life Designated Activity  
Company  
Two Park Place  
Ground Floor,  
Hatch Street,  
Dublin D02 NP94 Irlande

Inora Life - service administratif  
72 rue de Lessard  
76100 Rouen  
France

Conseil d'administration : Ian Britchfield, Alex Brogden (Britannique), Kieran Hayes, Aidan Holton, Peter Madden, Sheelagh Malin, Manfred Maske (Allemand), Jonathan Yates (Britannique)

réalisé par M. Brian Morrissey FSAI (Fellow of the Society of Actuaries in Ireland). M. Morrissey est partenaire de KPMG à Dublin, en Irlande (<https://home.kpmg/ie/en/home.html>).

Un résumé du rapport de l'Actuaire indépendant sur l'impact de la cession proposée pour les titulaires de police est inclus dans la présente Circulaire.

Vous pourrez constater que M. Morrissey conclut que la sécurité des prestations des titulaires de police d'Inora et de MLIDAC ne subira aucun impact négatif lié à la cession proposée et que les attentes des deux catégories de titulaires de police en termes de traitement équitable et de prestations raisonnables ne subiront aucun impact négatif lié à la cession proposée.

Une copie du rapport complet est disponible aux adresses <http://www.inoralife.com> et <https://www.monumentregroup.com/> et peut également vous être fournie sur papier sur demande et gratuitement.

### **MISE EN ŒUVRE DE LA CESSION PROPOSÉE**

La cession proposée ne requiert pas le consentement des titulaires de police, mais doit être approuvée par la Haute Cour d'Irlande. Une demande (ou une requête) concernant la cession proposée a été présentée par les Administrateurs d'Inora à la Haute Cour d'Irlande le 28.08.2020, demandant à la Haute Cour d'Irlande de sanctionner le Plan.

Cette demande sera examinée par la Haute Cour irlandaise le 15 décembre 2020 à 11h. Toute modification de cette date d'audience sera publiée sur <http://www.inoralife.com> et <https://www.monumentregroup.com/>

Le Tribunal entendra à cette date toute personne considérée comme étant en droit d'être entendue (y compris tout titulaire de police) et pourra approuver le Plan s'il estime qu'aucune objection suffisante n'a été établie.

Si le Plan irlandais est approuvé par la Haute Cour d'Irlande, le Plan entrera en vigueur à la Date d'effet (c'est-à-dire le 31 décembre 2020 ou à une date équivalente approuvée par la Haute Cour d'Irlande).

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Si vous avez des questions ou souhaitez recevoir d'autres exemplaires de la Circulaire, nos coordonnées figurent dans la section FAQ de la présente Circulaire. En outre, d'autres informations et documents concernant la cession proposée sont également disponibles sur les sites <http://www.inoralife.com> et <https://www.monumentregroup.com/>

Les informations suivantes seront également disponibles pour inspection pendant les heures normales de bureau tous les jours de la semaine (du lundi au vendredi sauf les jours fériés) jusqu'à la date de l'audience sur les sanctions dans les bureaux d'Inora, du MLIDAC et de nos avocats, Matheson. En raison des restrictions actuelles du Covid-19, l'inspection des documents doit être organisée à l'avance. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous pour organiser une inspection.

#### **SIÈGE SOCIAL**

**Inora Life Designated Activity Company**  
Two Park Place  
Ground Floor,  
Hatch Street,  
Dublin D02 NP94 Irlande

Inora Life - service administratif  
72 rue de Lessard  
76100 Rouen  
France

Conseil d'administration : Ian Britchfield, Alex Brogden (Britannique), Kieran Hayes, Aidan Holton, Peter Madden, Sheelagh Malin, Manfred Maske (Allemand), Jonathan Yates (Britannique)

ENTREPRISE	BUREAU	INFORMATIONS DISPONIBLES
Inora et MLIDAC	Two Park Place, Hatch Street Upper, Dublin 2, Irlande  T : + 353 (1) 533 7065 E : <a href="mailto:Trevor.foley@monumentinsurance.com">Trevor.foley@monumentinsurance.com</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demande déposée auprès de la Haute Cour d'Irlande, y compris les conditions générales du Plan.</li> </ul>
Nos avocats en Irlande, Matheson	70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande  T : + 353 (1) 232 2000 E : <a href="mailto:Elaine.long@matheson.com">Elaine.long@matheson.com</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette Circulaire</li> <li>▪ Rapport de l'Actuaire indépendant</li> </ul>

## CONCLUSION

Inora, MLIDAC et l'Actuaire indépendant considèrent que la cession proposée n'aura aucun impact négatif sur la sécurité et les perspectives de bénéficiaires futurs de tout titulaire de police, que celle-ci ait été souscrite auprès d'Inora ou de MLIDAC.

Toutefois, si vous souhaitez obtenir plus d'informations concernant la cession proposée et les conséquences qu'elle pourrait avoir sur votre police, n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement,

Le Directeur Général  
Peter MADDEN



SIÈGE SOCIAL  
Inora Life Designated Activity  
Company  
Two Park Place  
Ground Floor,  
Hatch Street,  
Dublin D02 NP94 Irlande

Inora Life - service administratif  
72 rue de Lessard  
76100 Rouen  
France

Conseil d'administration : Ian Britchfield, Alex Brogden (Britannique), Kieran Hayes, Aidan Holton, Peter Madden, Sheelagh Malin, Manfred Maske (Allemand), Jonathan Yates (Britannique)

## Fiche de Questions et Réponses

### Q1 Pourquoi ai-je reçu cette lettre ?

Vous avez dans le passé souscrit une police (ou une police a été souscrite en votre nom) auprès de la compagnie Inora Life (« **Inora** »). Inora a été racheté par Monument Life Insurance dac (« **MLIDAC** ») en mars 2019. Inora et MLIDAC sont toutes deux membres du groupe de sociétés Monument Re (le « **Groupe Monument Re** »). Il est proposé qu'Inora cède l'ensemble de son activité d'assurance, y compris votre police, à MLIDAC avec effet le 31 décembre 2020 à 23h59.

La cession des polices d'assurance à MLIDAC n'entraînera **aucun changement** pour les conditions de votre police, vos droits en vertu de la police et les prestations payables dans le cadre de la police.

### Q2 Quelle est la raison de cette cession ?

Inora et MLIDAC sont deux entités membres du Groupe Monument Re (<https://www.monumentregroup.com/about-monument-re/>).

Le Groupe Monument Re entreprend un projet de consolidation de ses opérations en Irlande. Inora et MLIDAC proposent des catégories d'assurances complémentaires. Il était donc logique de simplifier et de consolider ces activités. Cette consolidation se traduira par la cession de l'activité d'assurance d'Inora à MLIDAC et permettra d'améliorer l'efficacité et le capital d'exploitation, tout en réduisant les coûts et les risques opérationnels dans MLIDAC.

### Q3 Qui est MLIDAC ?

MLIDAC est une compagnie d'assurance-vie immatriculée selon les lois d'Irlande et réglementée par la Banque Centrale d'Irlande (la « **CBI** »). Vous trouverez d'autres informations au sujet de MLIDAC sur le site : <https://www.monumentregroup.com/>.

MLIDAC est une filiale de Monument Re. Monument Re est un réassureur et acquéreur d'assureurs européens détenant de nombreux actifs, souvent en liquidation, immatriculé aux Bermudes. Monument Re est soumis à la supervision du groupe par la Bermuda Monetary Authority. Monument Re est soutenu par des actionnaires, dont Hannover Re, le troisième plus grand assureur au monde ; Enstar, coté à la bourse de New York (NYSE), une société de premier plan spécialisée dans la consolidation des liquidations domestiques et immobilières ; et E-L Financial, la société parente de la compagnie canadienne d'assurance-vie Empire Life.

### Q4 La cession affecte-t-elle ma police ?

**Non.** Les éléments suivants resteront **inchangés** :

- Les conditions générales de votre police et vos droits en vertu de la police.
- Les prestations payables dans le cadre de la police.

Pour protéger les intérêts des titulaires de police, et conformément aux exigences légales, un Actuaire indépendant a examiné les conditions générales de la cession proposée. Cet examen a été réalisé par M. Brian Morrissey FSAI (Fellow of the Society of Actuaries in Ireland). M. Morrissey est partenaire de KPMG à Dublin, en Irlande (<https://home.kpmg/ie/en/home.html>).

SIÈGE SOCIAL  
Inora Life Designated Activity  
Company  
Two Park Place  
Ground Floor,  
Hatch Street,  
Dublin D02 NP94 Irlande

Inora Life - service administratif  
72 rue de Lessard  
76100 Rouen  
France

Conseil d'administration : Ian Britchfield, Alex Brogden (Britannique), Kieran Hayes, Aidan Holton, Peter Madden, Sheelagh Malin, Manfred Maske (Allemand), Jonathan Yates (Britannique)

Un résumé du rapport de l'Actuaire indépendant sur l'impact de la cession proposée pour les titulaires de police est inclus dans la présente Circulaire.

Vous pourrez constater que M. Morrissey conclut que la sécurité des prestations des titulaires de police d'Inora et de MLIDAC ne subira **aucun** impact négatif lié à la cession proposée et que les attentes des deux catégories de titulaires de police en termes de traitement équitable et de prestations raisonnables ne subiront **aucun** impact négatif lié à la cession proposée.

Une mesure supplémentaire protège vos intérêts : la cession proposée n'interviendra qu'après avoir été examinée et approuvée par la Haute Cour d'Irlande, suite à une notification et à un engagement auprès de la CBI et tout autre organisme régulateur que la CBI est tenue de consulter.

**Q5 La cession à MLIDAC occasionnera-t-elle des frais pour moi ou des charges sur ma police ?**

**Non.** Le transfert n'entraînera pas de modification de la base de facturation de votre police. Inora et MLIDAC prendront en charge tous les frais liés à la cession proposée.

**Q6 Dois-je contacter quelqu'un/faire quelque chose ?**

**Non.** Vous n'avez pas à contacter qui que ce soit et aucune intervention de votre part n'est nécessaire. Toutefois, si vous avez des questions au sujet de la cession proposée, n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées indiquées à la question **Q9** ci-dessous ou à contacter votre conseiller financier.

**Q7 J'ai actuellement une demande de prestation en cours. Dans la mesure où ma police sera cédée à MLIDAC, dois-je contacter quelqu'un/faire quelque chose ?**

**Non.** Votre demande sera traitée de la même manière à la suite de la cession.

**Q8 Comme ma police sera transférée à MLIDAC, dois-je utiliser une nouvelle adresse/un nouveau numéro de téléphone ?**

Si vous devez communiquer avec MLIDAC (par exemple, pour déposer une demande de remboursement dans le cadre de votre police ou pour apporter une modification à la police), veuillez contacter :

Inora Life - service administratif  
72 rue de Lessard  
76100 Rouen  
France

0805 223187

**Q9 Pourquoi la confirmation par la Haute Cour d'Irlande est-elle nécessaire ?**

La loi irlandaise (en particulier la Section 13 de la loi Assurance Companies Act de 1909 et la Section 36 de la loi Insurance Act de 1989) prévoit que l'approbation de la Haute Cour d'Irlande est requise pour que la cession proposée puisse se dérouler.

La cession proposée ne sera pas confirmée tant que la Haute Cour d'Irlande n'aura pas vérifié que les intérêts de tous les titulaires de police ne subiront aucun préjudice (inconvenient) suite

**SIÈGE SOCIAL**

Inora Life Designated Activity  
Company  
Two Park Place  
Ground Floor,  
Hatch Street,  
Dublin D02 NP94 Irlande

Inora Life - service administratif  
72 rue de Lessard  
76100 Rouen  
France

Conseil d'administration : Ian Britchfield, Alex Brogden (Britannique), Kieran Hayes, Aidan Holton, Peter Madden, Sheelagh Malin, Manfred Maske (Allemand), Jonathan Yates (Britannique)

à la cession proposée et que les exigences de la législation en vigueur ont été satisfaites.

Les titulaires de police ont le droit d'assister à l'audience de la Haute Cour d'Irlande au cours de laquelle l'approbation de la Haute Cour d'Irlande concernant le Plan irlandais sera sollicitée, et de s'y opposer en personne ou par l'intermédiaire de leur conseiller juridique. Si un titulaire de police souhaite s'opposer à la cession proposée, il devra remplir un formulaire de déclaration (répertorié sous le numéro d'enregistrement [2020/271 COS]) en exposant le motif de son opposition et les preuves à l'appui, et l'adresser au Bureau central (Central Office) des Four Courts, Inns Quay, Dublin 7 en adressant une copie de cette déclaration au cabinet d'avocats Matheson Solicitors au plus tard à 17h00 GMT au moins cinq jours ouvrés avant l'audience du Tribunal.

**Q10 Je ne suis pas satisfait(e) que ma police soit cédée à MLIDAC. Quelles sont les options dont je dispose dans ce cas ?**

Si vous n'êtes pas satisfait de la cession de votre police et souhaitez vous opposer à la cession ou parler à un agent du service à la clientèle, veuillez nous appeler ou nous écrire aux coordonnées suivantes :

Inora Life - service administratif  
72 rue de Lessard  
76100 Rouen  
France

0805 223187

Si vous souhaitez vous opposer à la cession proposée, vous avez également le droit d'assister à l'audience de la Haute Cour d'Irlande au cours de laquelle l'approbation de la Haute Cour d'Irlande concernant la cession proposée (répertoriée sous le numéro d'enregistrement [2020/271 COS]) sera demandée (nous prévoyons qu'elle se déroulera le 15 décembre 2020).

Si vous souhaitez être entendu lors de l'audience de requête, vous devriez :

- 1) Informer notre cabinet d'avocats Matheson, 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, de votre intention en mentionnant dans votre courrier la référence « DM/ELCA 666909.54 », à l'attention de **Elaine Long/Darren Maher** ; et
- 2) Remplir un formulaire de déclaration en exposant le motif de l'opposition et les preuves à l'appui, et l'adresser au Bureau central (Central Office) des Four Courts, Inns Quay, Dublin 7 en adressant une copie de cette déclaration au cabinet d'avocats Matheson Solicitors au plus tard à 17h00 GMT au moins cinq jours ouvrés avant l'audience du Tribunal.

**Q11 Les propositions seront-elles automatiquement acceptées ?**

**Non.** La cession proposée n'interviendra que si elle est approuvée par la Haute Cour d'Irlande.

La Haute Cour d'Irlande n'approuvera les modifications que si elle estime que les propositions sont appropriées, équitables pour les titulaires de police et répondent à toutes les exigences légales pertinentes. Pour ce faire, la Haute Cour d'Irlande tiendra compte de l'opinion de l'Actuaire indépendant et prendra en considération toute objection de la part des organismes de réglementation pertinents. Les objections provenant de titulaires de police seront également examinées.

**Q12 Comment saurai-je si la cour a approuvé la cession proposée ?**

Après l'audience du tribunal, nous publierons la confirmation de l'acceptation de la cession proposée (et par conséquent, de sa mise en œuvre) par le biais d'avis dans la presse et sur les sites Web suivants : <https://www.inoralife.com> et <https://www.monumentregroup.com/>

Si la cession proposée est acceptée, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

**Q13 Cela s'est-il déjà passé ? MLIDAC détient-il déjà les informations de mon dossier de client ? Je n'avais pas donné d'autorisation en ce sens.**

**Non.** Comme décrit ci-dessus, la cession de votre police par Inora à MLIDAC est soumise à l'approbation du tribunal. Lors de l'approbation de la cession proposée, votre police d'assurance et vos données personnelles liées à la police seront transférées à MLIDAC. Inora et MLIDAC sont deux entités membres du Groupe Monument Re.

L'ordonnance du tribunal concernant la cession de votre police inclura l'obligation pour Inora de transférer les informations du dossier de client détenues par Inora (y compris en tant que contrôleur en ce qui concerne les données personnelles) à MLIDAC.

La cession est une exigence légale et à ce titre, est autorisée en vertu de la loi sur la protection des données. Vos informations seront protégées à tout moment lors de la cession (voir Q15 ci-dessous). Une fois transférées à MLIDAC, vos données continueront à être utilisées aux mêmes fins pour lesquelles elles ont été initialement collectées dans l'administration de votre police.

Veuillez vous reporter à la déclaration de confidentialité de MLIDAC à l'adresse : <https://www.monumentregroup.com/about-monument-re/about-ie/monument-life-insurance-dac/>

**Q14 Les conditions de la police changeront-elles à l'avenir en raison de la cession proposée ? Le nom du produit a-t-il changé (ou changera-t-il) ? Dois-je recevoir une nouvelle brochure concernant la police ?**

**Non** - aucun changement des conditions de votre police ni du nom du produit n'a été envisagé en conséquence de la cession proposée.

Il n'est pas nécessaire de modifier les documents existants de votre police ni de publier de nouvelles polices. Vous pouvez cependant demander une copie de vos conditions générales d'origine en utilisant les coordonnées citées à la Q8 ci-dessus.

**Q15 Les informations seront-elles toujours protégées par MLIDAC comme elles l'étaient par Inora ?**

**Oui** - vos informations sont protégées par MLIDAC selon des critères équivalents à ceux d'Inora.

Veuillez vous reporter à la déclaration de confidentialité de MLIDAC à l'adresse : <https://www.monumentregroup.com/about-monument-re/about-ie/monument-life-insurance-dac/>

**Q16 Quand dois-je m'attendre à ce que ma prime soit collectée pour la première fois par MLIDAC ?**

Cela dépendra de la date des prélèvements en vertu de votre police et, dans la mesure où le traitement de la cession nécessitera quelques semaines, le paiement devrait intervenir au cours du 1er trimestre 2021.

**Q17 Mes droits en termes de compensation et de traitement équitable seront-ils affectés à la suite de la cession proposée ?**

Inora et MLIDAC sont membres du Groupe Monument Re et partagent les mêmes valeurs et les mêmes objectifs de fournir à leurs clients les niveaux de service, d'intégrité et de professionnalisme les plus élevés.

Au cas où tout client serait mécontent, Inora comme MLIDAC disposent d'une procédure interne de gestion des plaintes, laquelle est cohérente dans l'ensemble du Groupe Monument Re. En outre, Inora et MLIDAC ont établi des niveaux de service qui seront respectés lors de la gestion des plaintes.

Après la Date d'effet du Plan, les organismes appropriés seront la Banque Centrale d'Irlande (le régulateur irlandais) et le Médiateur des services financiers et des pensions (le Médiateur irlandais).

**SIÈGE SOCIAL**

**Inora Life Designated Activity Company**  
Two Park Place  
Ground Floor,  
Hatch Street,  
Dublin D02 NP94 Irlande

Inora Life - service administratif  
72 rue de Lessard  
76100 Rouen  
France

Conseil d'administration : Ian Britchfield, Alex Brogden (Britannique), Kieran Hayes, Aidan Holton, Peter Madden, Sheelagh Malin, Manfred Maske (Allemand), Jonathan Yates (Britannique)